



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CETOL WM 680 BASE TC

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

**Nom et/ou code produit** : CETOL WM 680 BASE TC

**Producteur/Distributeur** : Akzo Nobel Industrial Finishes SAS  
Wood Coatings  
4 Rue Pasteur  
91580 Etréchy  
France,  
N° Téléphone: 01 69 78 70 80  
N° Télécopie: 01 69 78 70 94  
Internet: www.sikkens-joinery.com

**Adresse email de la personne responsable pour cette FDS** : info-etrechy@akzonobel.com

**Utilisation du produit** : Peinture aqueuse à usage intérieur et extérieur.

**Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture)** : N° Téléphone International: + 31 71 3086944, (24H/24)

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

### Classification selon le règlement 1907/2008/CE (REACH)

**Classification** : R52/53

**Dangers pour l'environnement** : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

**Substances présentant un risque pour la santé ou l'environnement dans le cadre de la Directive 67/548/CE relative aux substances dangereuses ou soumises à une limite d'exposition professionnelle.**

Nom chimique	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	2.5 - 10	265-149-8	Xn; R65 R66 [1] [2]
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	34590-94-8	1 - 2.5	252-104-2	Non classé. [2]
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	64742-48-9	1 - 2.5	265-150-3	R10 Xn; R65 R66 [1] [2]
chlorure de (2-hydroxyéthyl)(2-hydroxyhexadécyl)diméthylammonium	84643-53-8	0 - 1	283-450-2	C; R34 N; R50/53 [1]
<b>Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus</b>				

**Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.**

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

**Date d'édition/Date de révision** : 15-2-2011.

Page 1 de 6

### 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

### 4. PREMIERS SECOURS

#### Premiers secours

- Généralités** : En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.
- Inhalation** : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.
- Contact avec la peau** : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de solvants ni de diluants.
- Contact avec les yeux** : Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes.
- Ingestion** : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. Ne pas faire vomir.

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction** : Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée.
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser** : Ne pas utiliser de jet d'eau.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : En cas d'incendie, le produit dégage une fumée dense et noire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Un appareil respiratoire approprié pourra être nécessaire. Refroidir à l'eau les récipients fermés exposés au feu. Ne pas déverser les eaux d'extinction d'incendie dans les égouts ou les cours d'eau.

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :

- Précautions individuelles** : Eloigner les sources d'inflammation et ventiler la zone. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Voir les mesures de protection décrites aux sections 7 et 8. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13).
- Précautions relatives à l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. En cas de contamination des lacs, des rivières ou des égouts par le produit, informer les autorités concernées conformément à la réglementation locale.
- Méthodes de nettoyage** : Nettoyer de préférence avec un détergent. Éviter les solvants.

**Remarque** : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle. En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Conserver le récipient bien fermé. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de matières particulaires, de brume et de brouillard générés par l'application de cette

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

préparation. Eviter d'inhalier la poussière de ponçage.  
 Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre.  
 Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).  
 Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.  
 Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.  
 Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

### Stockage

: Stocker conformément à la réglementation locale. Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil.

En raison de la présence de solvants organiques dans la préparation :  
 Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.  
 Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

<u>Nom des composants</u>	<u>Limites d'exposition professionnelle</u>
distillats légers (pétrole), hydrotraités	<b>EU OEL (Europe).</b> TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s).
(2-méthoxyméthylethoxy)propanol	<b>EU OEL (Europe, 4/2006). Absorbé par la peau. Notes: Indicative</b> Limit value: 308 mg/m <sup>3</sup> 8 heure(s). Limit value: 50 ppm 8 heure(s).
naphta lourd (pétrole), hydrotraité	<b>EU OEL (Europe). Notes: Suppliers information</b> TWA: 1200 mg/m <sup>3</sup> TWA: 197 ppm

**Contrôle de l'exposition** : Assurer une ventilation adéquate. Lorsque c'est raisonnablement possible, il est recommandé d'utiliser une ventilation par aspiration localisée et une extraction générale efficace. Si ceci ne suffit pas à maintenir des concentrations de particules et de vapeurs de solvants inférieures à la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée.

### Contrôle de l'exposition professionnelle

**Système respiratoire** : Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Les traitements tels que le ponçage à sec, le soudage, le brûlage etc. de films de peinture peuvent générer des poussières et/ou des fumées dangereuses. Le ponçage/sablage humide devra être utilisé si possible. Porter un équipement de protection personnel (respiratoire) adéquat, si l'exposition ne peut être évitée par une ventilation locale.

**Peau et corps** : Le personnel doit porter des vêtements antistatiques en fibres naturelles ou en fibres synthétiques résistant aux températures élevées.

### Mains

**Gants** : Lors d'une manipulation prolongée ou répétée, portez les types de gants suivants:

Recommandé: néoprène, PVC, caoutchouc nitrile

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Les recommandations sur le ou les types de gants à utiliser lors de la manipulation du produit sont basées sur les informations provenant de la source suivante:

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

## 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Yeux** : Utiliser une protection oculaire de sécurité assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

- État physique** : Liquide.
- Point d'éclair** : Non applicable.
- Viscosité** : Cinématique: 2,44 cm<sup>2</sup>/s (244 cSt)
- Densité relative** : 1,025

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Conditions à éviter** : Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir section 7). Risque de formation de produits de décomposition dangereux lors d'une exposition à des températures élevées.
- Matières à éviter** : Tenir éloigné des matières suivantes afin d'éviter des réactions fortement exothermiques : agents comburants, alcalins forts, acides forts.
- Produits de décomposition dangereux** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, fumée, oxydes d'azote.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### Toxicocinétique

- Absorption** : Non disponible.
- Distribution** : Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : les voies respiratoires supérieures, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.
- Métabolisme** : Non disponible.
- Élimination** : Non disponible.

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible. La préparation a été évaluée selon la méthode conventionnelle de la Directive sur les préparations dangereuses 1999/45/CE et classée en conséquence quant à ses risques toxicologiques. Voir sections 3 et 15 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement.

Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée. Un contact répété ou prolongé avec la préparation peut causer la disparition des graisses naturelles de la peau et être à l'origine d'une dermatite de contact non allergique et d'une absorption par la peau.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

### Toxicité aiguë

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité chronique

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Cancérogénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Mutagénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Tératogénicité

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

- Conclusion/Résumé** : Non disponible.

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.  
Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

La préparation a été examinée selon la méthode conventionnelle de la directive 1999/45/CE Préparations Dangereuses et est classée pour ses propriétés éco-toxicologiques. Voir les sections 3 et 15 pour plus de détails.

### Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Exposition
distillats légers (pétrole), hydrotraités	Aiguë CL50 2200 ug/L Eau douce	Poisson - Lepomis macrochirus - 35 à 75 mm	4 jours

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

### Informations écologiques

#### Persistance/dégradabilité

**Conclusion/Résumé** : Non disponible.

**PBT** : Non applicable.

**vPvB** : Non applicable.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérales, provinciales, locales ou d'État.

**Déchets Dangereux** : Il se peut que la classification du produit satisfasse les critères de déchets dangereux.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

### IMDG

**Polluant marin** : No.

**Programmes d'urgence ("EmS")** : Non disponible.

**Dispositions particulières** : Not available.

### ADR

**Polluant marin** : Non.

Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR, IMDG.

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Ce produit n'est pas soumis à la réglementation transport selon ADR, IMDG.** : La classification et l'étiquetage Transport du produit selon la directive 1999/45/EC sont les suivants:

**Phrases de risque** : R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

**Conseils de prudence** : S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S24/25- Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
S29- Ne pas jeter les résidus à l'égout.  
S46- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### Autres Réglementations UE

**Phrases d'avertissement supplémentaire (FIPEC)** : Non applicable.

**Restrictions relatives à la production, la mise sur le marché et l'utilisation** : Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité doivent être conformes à l'Annexe II du Règlement CE n° 1907/2006.

### Réglementations nationales

**15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

<b>Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7</b>	: distillats légers (pétrole), hydrotraités (2-méthoxyméthylethoxy)propanol naphta lourd (pétrole), hydrotraité	84 84 84
<b>Surveillance médicale renforcée</b>	: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné	

**16. AUTRES DONNÉES**

<b>Classification FIPEC</b>	: 2
<b>Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France</b>	: R10- Inflammable. R65- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. R34- Provoque des brûlures. R66- L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. R50/53- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R52/53- Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
<b>Date d'édition/Date de révision</b>	: 15-2-2011.
<b>Version</b>	: 6

**Avis au lecteur**

**NOTE IMPORTANTE:** Les informations contenues dans cette fiche de données n'ont pas pour ambition d'être exhaustives et sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances et les lois et réglementations en vigueur : toute personne utilisant ce produit à toutes autres fins que celles spécifiquement recommandées dans la fiche technique, sans avoir obtenu au préalable une confirmation écrite de notre part de l'adéquation du produit à l'usage envisagé, le fait à ses propres risques. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Toujours consulter la fiche de données de sécurité et la fiche technique du produit, si disponibles. Tous les conseils et informations que nous fournissons sur le produit (par cette fiche de données ou tout autre moyen) sont corrects en fonction de nos meilleures connaissances actuelles mais nous n'avons aucun contrôle sur la qualité ou l'état du support ou les nombreux facteurs susceptibles d'affecter l'utilisation et l'application du produit. Par conséquent, sauf accord contraire écrit de notre part, nous n'acceptons aucune responsabilité que ce soit sur les performances du produit ou sur toute perte ou dommage survenant consécutivement à l'utilisation du produit. Tous les produits commercialisés et les conseils techniques donnés sont soumis à nos conditions générales de vente. Une copie de ce document est disponible sur demande, réclamez le et lisez le attentivement. Les informations contenues dans cette fiche sont régulièrement sujettes à modification à la lumière de notre expérience et de notre politique de développement continu. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de vérifier que cette fiche de données est la plus récente version existante avant toute utilisation du produit.

Les marques commerciales mentionnées dans cette fiche de données sont des marques déposées Akzo Nobel ou dont AkzoNobel possède la licence.